

13586/19 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le NOV. 7/2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le NOV. 7/2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil mettant à jour la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

E 14423

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**